

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 14  
Présents : 9  
Votants : 11  
(2 pouvoirs)  
Absents : 5  
Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 21 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAÎTRE G, LE MOIGNE V (à partir de 19 h 30).

**Absents :**

Excusés représentés :

Mr LEFEVRE T qui a donné pouvoir à Mr NOEL C.

Mme GOUJON C qui a donné pouvoir à Mme LE MOIGNE V

Excusés non représentés : Mme LEGER M et Mr GINET P.

Non excusée : Mme THOMINET O.

Date de convocation

14/03/2019

Date d'affichage :

12/04/2019

Un scrutin a eu lieu, Mme DUCHEMIN Irène a été nommée secrétaire.

**OBJET**

Budget annexe Gîtes :

Approbation du compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2018 –  
Budget annexe des Gîtes

Le rapprochement entre le compte de gestion 2018 du budget annexe GITES, établi par Madame ACCOSSATO Sandrine, Receveur de la Commune de Surtainville, et la comptabilité tenue par l'ordonnateur, révèle que les documents sont conformes en tous points.

Il est par conséquent proposé d'adopter le compte de gestion 2018.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget annexe GITES, conforme au compte administratif 2018 ;

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

## Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe des Gîtes

Le maire présente aux membres du conseil municipal le document annexé qui retrace, suivant les dispositions de l'instruction M4, les mouvements de l'exercice budgétaire 2018, qui se résument ainsi :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	en euros
Dépenses	85 808.01
Recettes (+excédent N-1)	233 407.70
<b>Résultat : Excédent</b>	<b>+ 147 599.69</b>

<b>II SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réalisées (+déficit N-1)	12 658.26
Recettes réalisées (+excédent N-1)	18 591.50
<b>Résultat d'exécution : Excédent</b>	<b>+ 5 933.24</b>
Reste à réaliser Dépenses	0.00
Reste à réaliser Recettes	0.00
<b>Résultat des restes :</b>	<b>0.00</b>

Résultat global Dépenses	12 658.26
Résultat global Recettes	18 591.50
<b>Résultat global : EXCEDENT</b>	<b>+ 5 933.24</b>

Le compte administratif 2018 produit donc le résultat suivant :

Section d'exploitation : Excédent	+ 147 599.69
Section d'investissement : excédent	+ 5 933.24
<b>Le résultat net de l'exercice 2017 est donc égal à</b> (soit +134 009.65 € Hors Restes à réaliser)	<b>+ 153 532.93</b>

Ceci exposé, Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif.

Mme LE BRUN Bernadette fait procéder au vote.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2018 du budget annexe des GITES tel que présenté dans le document n°1 ;
- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 11    POUR : 10    – CONTRE : 0    – ABSTENTIONS : 1

### Affectation résultats 2018 GITES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que les résultats font apparaître :

- BUDGET ANNEXE GITES :
  - un excédent d'exploitation de + 147 599.69 €
  - un excédent d'exécution d'investissement de + 5 933.24 €
  - un solde des restes à réaliser de 0.00 €

Et que ces résultats doivent être affectés, budget par budget :

- soit en section d'investissement (capitalisation),
- soit en section d'exploitation (report à nouveau),

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- affecte le résultat de l'exercice 2018 de la section d'exploitation du Budget annexe des gîtes comme suit :

### **BUDGET ANNEXE DES GITES 2018**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
<b>Résultat d'exploitation</b>	
<b>A – Résultat de l'exercice</b>	
Excédent de	+ 13 590.04 €
<b>B - Résultats antérieurs reportés</b>	
Excédent de	+ 134 009.65 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 147 599.69 €
(si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<b>D – solde d'exécution d'investissement</b>	
Excédent de	+ 5 933.24 €
<b>E - solde des restes à réaliser d'investissement</b>	
	0 €
Besoin de financement = F	
Excédent d'investissement D + E =	+ 5 933.24 €
<b>AFFECTATION = C = G + H + I</b>	<b>+ 147 599.69 €</b>
<b>G - 1) Affectation en réserves compte 1068 en investissement =</b>	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>H - 2) Affectation complémentaire au compte 1068 =</b>	0,00 €
<b>I - 3) Report en fonctionnement R 002</b>	
=	147 599.69 €

VOTANTS : 11 POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

### **Budget primitif des Gîtes 2019**

Le projet de budget primitif 2019 : budget principal COMMUNE et budgets annexes des Gîtes et du camping, est proposé conformément aux investissements et subventions accordées examinés lors de la commission communal finances du 26 février 2019, et à la délibération n°2019-015 du conseil municipal du 6 mars 2019 relative aux orientations budgétaires/projets d'investissements 2019.

Ainsi le projet de budget primitif 2019 annexe des gîtes s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes budgétaires, à : 238 061.93 €.

L'annexe qui suit détaille les inscriptions proposées pour le budget annexe des Gîtes.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2019 annexe des Gîtes de la Commune de Surtainville,

• pour la section d'exploitation : au niveau du chapitre ;

• pour la section d'investissement :

- Au niveau de l'opération lorsqu'elle est utilisée,

- Au niveau de l'article pour les dépenses non intégrées à une opération (ex : 2188, ...)

tel qu'il suit : 238 061.93 € Pour le budget annexe des Gîtes ;

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Annexe Budget Primitif 2019  
**BUDGET ANNEXE DES GITES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	en euros
<b>DEPENSES</b>	<b>226 599.69</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	64 950.00
012 Charges de personnel	50 000.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	15 120.69
65 Autres charges gestion courante	1 000.00
67 Charges exceptionnelles	90 000.00
68 Dotations amortissements provisions	5 529.00

<b>RECETTES</b>	<b>226 599.69</b>
Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	147 599.69
70 Ventes produits fab, prest serv	4 000.00
75 Autres produits gestion courante	75 000.00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	en euros
<b>DEPENSES</b>	<b>11 462.24</b>
Article 020 Dépenses imprévues Investissement	859.66
2313 immos en cours-constructions	10 602.58
<b>RECETTES</b>	<b>11 462.24</b>
Article 001 Solde d'exécution d'inv.reporté	5 933.24
040 Opérations d'ordre entre sections :	
Détail : 28131 volets roulants + trx gite 126.	3 090
28153 Install caractère spécifique	450
28181 amort. Instal. Générales	1 955
28184 Mobilier	34
	5 529.00

Même séance

Budget annexe du  
Camping

Approbation du compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2018 --  
Budget annexe du camping

Le rapprochement entre le compte de gestion 2018 du budget annexe CAMPING, établi par Madame ACCOSSATO Sandrine, Receveur de la Commune de Surtainville, et la comptabilité tenue par l'ordonnateur, révèle que les documents sont conformes en tous points. Il est par conséquent proposé d'adopter le compte de gestion 2018.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget annexe CAMPING, conforme au compte administratif 2018 ;

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 11 POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Annexe Budget Primitif 2019

**BUDGET ANNEXE DU CAMPING**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	en euros
<b>DEPENSES</b>	<b>238 343.00</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	131 789.00
012 Charges de personnel	50 000.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	2 500.00
65 Autres charges gestion courante	1 100.00
66 Charges financières	2 851.00
67 Charges exceptionnelles	350.00
68 Dotations amortissements provisions	47 973.00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés	1 780.00
<b>RECETTES</b>	<b>238 343.00</b>
Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	8 403.84
70 Ventes produits fab, prest serv	219 838.16
76 Produits financiers	3.00
77 Produits exceptionnels	10 098.00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	en euros
<b>DEPENSES</b>	<b>104 735.04</b>
Article 020 Dépenses imprévues Investissement	7 011.52
040 Opérations d'ordre entre sections	
Détail :	
13913 Subv. Départements	687.00 €
13916 Subv. Ets locaux	202.00 €
13918 Subv. Autres	9 209.00 €
1641 Emprunt	24 000.00
165 Cautions	1 150.00
2153 Installations à caractère spécifique	1 500.00
2188 Autres immobilisations corpelles	24 589.00
2312 Immos en cours - terrains	4 465.00
2313 immos en cours-constructions	31 921.52
<b>RECETTES</b>	<b>104 735.04</b>
Article 001 Solde d'exécution d'inv.reporté	55 612.04
040 Opérations d'ordre entre sections :	
Détail :	
28032 Frais de recherche et dev.	405.00 €
2805 Concessions et droits assimilés	12.00 €
28128 Amortissem. autres terrains	10 178.00 €
28131 amort. Construct° bâtim	23 852.00 €
28138 Amort. Autres construct°	3 382.00 €
28151 amort. Install complexes	394.00 €
28181 Amort. Instal. Générales	3 465.00 €
28183 amort.matériel bureau-infor.	169.00 €
28188 Amort autres immob corpo.	6 116.00 €
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 150.00

Même séance

Budget principal

Approbation du Compte de gestion en conformité avec le compte administratif 2018 – Budget principal

Le rapprochement entre le compte de gestion 2018 du budget principal, établi par Madame ACCOSSATO Sandrine, Receveur de la Commune de Surtainville, et la comptabilité tenue par l'ordonnateur, révèle que les documents sont conformes en tous points.

Il est par conséquent proposé d'adopter le compte de gestion 2018.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget principal Commune, conforme au compte administratif 2018 ;

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Approbation du compte administratif 2018 – Budget principal

Le maire présente aux membres du conseil municipal le document annexé qui retrace, suivant les dispositions de l'instruction M14, les mouvements de l'exercice budgétaire 2018, qui se résument ainsi :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>en euros</b>
Dépenses	767 583.49
Recettes (+excédent N-1)	1 419 649.97
<b>Résultat : Excédent</b>	<b>+ 652 066.48</b>
<b>II SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réalisées (+déficit N-1)	542 455.00
Recettes réalisées (+excédent N-1)	562 442.53
<b>Résultat d'exécution : Excédent</b>	<b>+ 19 987.53</b>
Reste à réaliser Dépenses	24 946.79
Résultat global Recettes	4 862.75
<b>Résultat des restes : Besoin de financement</b>	<b>- 20 084.04</b>
Résultat global Dépenses	567 401.79
Résultat global Recettes	567 305.28
<b>Résultat global : Besoin de financement</b>	<b>- 96.51</b>

Le compte administratif 2018 produit donc le résultat suivant :

Section d'exploitation : Excédent	+ 652 066.48
Section d'investissement : Besoin de financement	- 96.51
<b>Le résultat net de l'exercice 2018 est donc égal à (soit + 672 054.01 € Hors Restes à réaliser)</b>	<b>+ 651 969.97</b>

Ceci exposé, Monsieur le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif.  
Mme LE BRUN Bernadette fait procéder au vote.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2018 du budget principal tel que présenté dans le document n°3 ;
- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution

VOTANTS : 11    POUR : 10    – CONTRE : 0    – ABSTENTIONS : 1

### Affectation des résultats 2018 COMMUNE

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,  
Après avoir examiné le compte administratif 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,  
Constatant que les résultats font apparaître :

- BUDGET PRINCIPAL :

- un excédent d'exploitation de + 652 066.48 €
- un excédent d'exécution d'investissement de + 19 987.53 €
- un solde des restes à réaliser de - 20 084.04 €

Et que ces résultats doivent être affectés, budget par budget :

- soit en section d'investissement (capitalisation),
- soit en section d'exploitation (report à nouveau),

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet d'une affectation et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- affecte le résultat de l'exercice 2018 de la section d'exploitation du Budget principal comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL 2018

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018	
<b>Résultat d'exploitation</b>	
<u>A – Résultat de l'exercice</u>	
Excédent de	+ 167 847.95 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	
Excédent de	+ 484 218.53 €
<b>C - Résultat à affecter</b>	
= A + B (hors restes à réaliser)	+ 652 066.48 €
(si C négatif report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D – solde d'exécution d'investissement</u>	
Excédent de	+ 19 987.53 €
<u>E - solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
	- 20 084.04 €
Besoin de financement = F	
Excédent d'investissement D + E =	
	- 96.51 €
<b>AFFECTATION = C = G + H + I</b>	
	<b>+ 652 066.48 €</b>
<b>G - 1) Affectation en réserves compte 1068 en investissement =</b>	
	96.51 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>H - 2) Affectation complémentaire au compte 1068 =</b>	
	0,00 €
<b>I - 3) Report en fonctionnement R 002</b>	
=	651 969.97 €

VOTANTS : 11 POUR : 11 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

### Vote des taux d'imposition 2019

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le projet de budget principal 2019 qui sera présenté après le vote des taux d'imposition, a été prévu sans recours à l'augmentation des impôts.

Aussi, considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2019, le conseil municipal décide d'appliquer, pour l'année 2019, les mêmes taux d'imposition que ceux pratiqués en 2018.

Taxe d'habitation	6.46 %
Taxe foncière sur Propriétés Bâties	17.57 %
Taxe foncière sur Propriétés Non Bâties	23.26 %

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

### Budget primitif de la COMMUNE 2019

Le projet de budget primitif 2019 Principal s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes budgétaires, à : 2 318 795.74 €.

L'annexe qui suit détaille les inscriptions proposées pour le budget principal.

Aussi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le budget primitif 2019 Principal de la Commune de Surtainville

- pour la section de fonctionnement : au niveau du chapitre ;
- pour la section d'investissement :
  - ❖ Au niveau de l'opération lorsqu'elle est utilisée,
  - ❖ Au niveau de l'article pour les dépenses non intégrées à une opération (ex : 2188, etc...)

tel qu'il suit : 2 318 795.74 € Pour le budget principal,

- autorise le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSECTIONS : 0

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>en euros</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>1 773 185.97</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	626 782.00
012 Charges de personnel	369 000.00
014 Atténuation de produits	123 647.00
022 Dépenses imprévues de fonctionnement	30 000.00
023 Virement à la section d'investissement	48 699.25
65 Autres charges gestion courante	59 450.00
66 Charges financières	21 527.00
67 Charges exceptionnelles	490 175.72
68 Dotations amortissements	3 905.00

<b>RECETTES</b>	<b>1 773 185.97</b>
Chapitre 002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté	651 969.97
013 Atténuation de charges	10 000.00
70 Produits des services	107 050.00
73 Impôts et taxes	650 233.00
74 Dotations et participations	219 944.00
75 Autres produits gestion courante	125 100.00
76 Produits financiers	8 889.00

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>en euros</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>545 609.77</b>
Chapitre 020 Dépenses imprévues Investissement	36 112.00
1641 Emprunts	90 261.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	6 500.00
2031 Frais d'études	37 300.00
2033 Frais d'insertion	7 500.00
2041411 Subvention commune Pierreville Remembrt	500.00
2041582 Subvention autres groupements bâtiments et in	1 700.00
2111 Immos corp. terrains nus	20 000.00
2115 Terrains bâtis	10 000.00
21316 Equipements du cimetière	6 300.00
21318 Autres bâtiments publics	4 200.00
21318/041	3 712.01
2151 Réseaux de voirie	25 000.00
21538 Autres réseaux	26 000.00
2183 Matériel de bureau et informatique	1 000.00
2188 Autres immo corporelles	4 800.00
2312 Aménagement de terrains	18 000.00
2313 Immos en cours travaux bâtiments divers	4 029.86
2313-22 Immo en cours Trvx Stade	1 591.14
2315 Installations, matériels et outillage tech.	46 960.00
2315-01 Voirie giratoire école	183 000.00
2315/041	444.00
2317 Immos corp. reçues au titre mise à disposition	3 459.76
275 Dépôts et cautions versées	240.00
4581 29 Opération sous mandat n°29 Trvx remembrement	7 000.00
<b>RECETTES</b>	<b>545 609.77</b>
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	48 699.25
040 Opération d'ordre entre sections	3 905.00
041 Opérations patrimoniales	4 156.01
10222 FCTVA	16 160.00
10226 Taxe d'aménagement	12 000.00
1068 Affectation (excédent de fonctionnement)	96.51
1321 Subvention Etat	3 600.00
1323 Subvention d'investissement Département	42 523.00
13246 Attribution de compensation d'invest.	159 388.00
13251 Subv du GFP de rattachement	46 416.00
1328 Subventions Autres	32 989.00
1341 Dotation Equipement Territoires Ruraux	149 623.00
1348 Autres subventions	15 000.00
1383 Subvention investist non transférables Département	1 916.00
165 Dépôts et cautionnements reçus	6 500.00
275 Restitution de dépôts versés	898.00
4582 29 Opération sous mandat n°29 Remembrement	1 740.00



Le maire informe les membres que l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) sollicite l'adhésion de notre commune pour l'année 2019 sachant que le barème des cotisations pour les communes de 1 000 à 30 000 habitants est sur la base de 0.20 € par habitant.

L'association a pour objet essentiel d'assurer une liaison permanente avec les pouvoirs publics, et d'aider au développement du potentiel touristique des communes. Compte tenu que cette association n'a pas, par le passé, apporté de soutien à notre commune au niveau des problèmes rencontrés pour l'application de la loi Littoral, après délibération, le conseil municipal décide de ne pas adhérer à cette association.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Restaurant l'Amarre :  
évolution du dossier

Le maire rappelle que lors des précédentes réunions de conseil municipal, il a été décidé de relancer la candidature pour la convention d'occupation précaire du domaine public communal pour le snack-bar situé au : 32 route des Laguettes – 50270 SURTAINVILLE.

Après parution d'annonces, deux candidats ont pris contact avec la mairie et seulement un a déposé un dossier de candidature.

Le maire a invité Monsieur LADUNE Pierre-François afin qu'il présente son projet de restauration au conseil municipal. Des documents sur table ont été remis aux membres.

Après avoir entendu le candidat et avoir pris connaissance de ses engagements, le maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur les modalités finales de mise en location du bâtiment « L'Amarre » notamment la durée de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public, les tarifs et la décision de retenir ce candidat.

Ceci entendu,

Après avoir entendu l'exposé et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- mettre à disposition la partie du terrain des Laguettes, d'une superficie d'environ 300 m<sup>2</sup>, sur laquelle se situe le restaurant de plage,
- mettre en location le bâtiment « restaurant de plage » anciennement dénommé « L'Amarre », en l'état c'est-à-dire sans travaux à la charge de la commune,
- mettre à disposition du preneur la licence IV communale,
- retenir la candidature de Monsieur LADUNE Pierre-François, domicilié 31 village Etanval – 50340 LES PIEUX, qui s'engage à effectuer à sa charge la remise en état dudit bâtiment, comme précisé dans le document remis au conseil municipal ce jour, et à exercer l'activité de bar /restaurant ;
- dire que ces mises à disposition et location de terrain, bâtiment et licence IV se feront selon la signature d'une convention d'autorisation d'occupation du domaine public entre les deux parties, sous réserve que l'activité de bar/restaurant soit maintenue, convention d'une durée de trois années, à compter du 15 avril 2019, moyennant une redevance annuelle de 5 399,96 € TTC (basée selon l'indice de références des loyers de l'INSEE du 4ème trimestre 2018, soit 129,03) et un dépôt de garantie de 500,00 € pour le bâtiment ; et moyennant une redevance annuelle de 100,00 € pour la licence IV ;
- autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Même séance

Questions diverses :

Demande d'emplacement rôtisseur

Mr POSTAIRE Denis de Pierreville sollicite l'autorisation de rôtir dans le jardin de la maison située au 23 Le Bourg appartenant à la Commune, durant la saison estivale 2019.

Le maire fait part de sa rencontre avec le demandeur qui a fourni à la mairie les justificatifs administratifs concernant son activité commerciale.

Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal l'autorise à rôtir à compter du dimanche de Pâques soit le 21 avril 2019, jusqu'au 30 septembre 2019, dans le jardin de la maison située au 23 Le Bourg.

Monsieur POSTAIRE Denis devra procéder au nettoyage de l'emplacement occupé à chaque présence.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Stand vente de muguet :

Nelly fleurs sollicite l'autorisation de pouvoir tenir un stand de muguet sur le parking à l'occasion du 1<sup>er</sup> mai. Le conseil municipal donne son accord.

Camping

Mme LEGER Colette informe les membres que Mme LOISEAU Maëlle, agent en mission temporaire en charge de la régie du camping municipal jusqu'au 31 août 2019, ne souhaite pas renouveler son contrat. Par conséquent, le conseil municipal décide de proposer dès maintenant une offre d'emploi pour ce poste.

La séance est levée à 23h00

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire

Jérôme BONNISSENT

